

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DEL2025 056

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SYNDICAT TER'BESSIN

Séance du 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 24 septembre à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 18 septembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 18 septembre 2025.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants
		au vote
44	38	43
Le quorum étant atteint, la séance peut		

VOTE A L'UNANIMITÉ

Pour: 43 Contre: 0 Abstention: 0

valablement se tenir

Sont présents les Conseillers communautaires suivants : Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Nathalie COSTIL-LESAGE, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Sandrine GARCON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Philippe LABBEY (suppléant de Gilles TABOUREL), Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT. Sylvaine LEFEVRE. Guillaume LEMENAGER. Daniel LEMOUSSU. Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Jérémy TANQUEREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT

Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Lysiane LE DUC DREAN a donné pouvoir à Gérard MARCIA

Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Patrick LAVARDE

Le conseil communautaire a nommé Guillaume LEMENAGER secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire de la communauté de communes Seulles Terre et Mer du 12 juin 2025 est adopté à l'unanimité (1 abstention).

DEL2025_056 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SYNDICAT TER'BESSIN

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2020_028 du 29 juillet 2020 portant désignation des délégués à Bessin Urbanisme (Ter'Bessin).
- Vu la délibération n°DEL2021_129 du 9 décembre 2021 portant désignation des représentants au sein du syndicat Ter'Bessin,
- Vu l'avis du bureau en date du 27 août 2025.

Considérant que, conformément aux statuts de Ter'Bessin, la communauté de communes Seulles Terre et Mer doit être représentée au sein du syndicat par 9 membres titulaires et 9 membres suppléants.

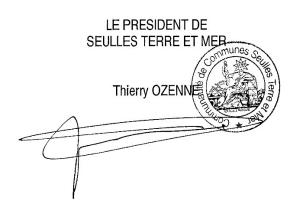
Considérant que Madame Nadine BACA, désignée membre suppléante au sein de Bessin Urbanisme (Ter'Bessin) par délibération du 29 juillet 2020, n'est plus conseillère communautaire.

Considérant la nécessité de désigner un autre représentant.

Constatant qu'il n'y a qu'un candidat par poste à pourvoir, conformément à l'article L.2121-21 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire : DÉSIGNE Nathalie COSTIL-LESAGE membre suppléante pour siéger au syndicat Ter'Bessin.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme.



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN